



Litige par rapport a la serrure

Par **bounty35**, le **22/05/2012** à **21:02**

Bonjour,rnrnrnNous sommes locataires et devons rendre notre appartement. Seulement la propriétaire reclame des frais en lien avec une serrure. Il y a quelques mois la clé de serrure étant usée et étant dans 'incapacité dans rentrer à mon domicile, j'ai fait appel en urgence à un serrurier qui a du remplacer le cylindre. La clé précédente était une clé de sécurité, j'ai fait remplacer par une serrure simple. rnJ'avais prévenu la propriétaire de mon logement qui a refusé de prendre en charge les frais de remplacement.rnCe jour elle me demande de remplacer la serrure par un cylindre de sécurité, sous peine de déduire les frais de ma cautionrn>Suis je dans l'obligation de le faire?rnrnMerci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **23/05/2012** à **01:12**

Bonjour, pouvez vous prouver que la serrure était usée , le bailleur doit prendre en charge les frais d'usure. le problème s'est que vous ne deviez pas changer la serrure sans l'accord ECRIT de votre bailleur, c'est normalement à celui qui commande les travaux de payer la facture. Si vous ne pouvez prouver que la serrure était usée et que votre bailleur a refusé de la remplacer, il vous faudra rendre l'appartement avec une serrure conforme à celle qui est notée sur l'état des lieu d'entrée sinon le bailleur pourra la changer en retenant sur votre dépôt de garantie cordialement